Formation réglementaire

VAP 1 R

Préparation au renouvellement de l'habilitation sous-stations vapeur

« Capacité d'intervention dans les installations vapeur HP, conformément à l'article 5 de l'arrêté ministériel du 20 novembre 2017 »

Maintenance des sous-stations vapeur
Règles de sécurité, mise en service et arrêt des sous-stations

Objectifs

- Évaluer **les risques** liés à l'utilisation de la vapeur HP et appliquer les règles et **procédures de sécurité** lors des interventions.
- **Mettre en service ou arrêter** en sécurité un **poste de livraison** (sous-station) avec ou sans bâche.

Public visé - Recommandations

- Personnel d'astreinte ou sur site, intervenant sur des sous-stations vapeur raccordées au réseau de chaleur d'Énergies du Grand Paris, dont **l'habilitation** est **en fin de validité** ou ayant besoin d'une **remise à niveau.**

Prérequis

- Personnes ayant déjà suivi une **formation initiale**.

Méthode pédagogique

- Échanges en retour d'expérience avec le formateur.
- Analyse de cas concrets.
- Pratique et/ou compléments théoriques suivant les besoins.

1 jour (7 heures)
8 h 30 – 17 h 00

Finalité de la formation

- Reconduire l'**habilitation** délivrée par l'employeur afin de réaliser les opérations de maintenance et/ou la conduite des **sous-stations vapeur haute pression** (HP).

Coût (HT)

- **400 € par personne,** restauration comprise

Lieu

- Legourd Conseil Formation
  à SAINT-OUEN-SUR-SEINE (93400)





Contenu

Rappels et mise à jour sur les principes de fonctionnement des postes de livraison
- Avec ou sans bâche
- Les postes de nouvelle génération
- Comment améliorer le retour de condensats

Rappels pratiques de la mise en service et de l'arrêt des postes de livraison en sécurité

Pratique du dépannage et notion de maintenance
- Analyse de cas concrets avec le formateur

Dangers, sécurité et réglementation
- Réponses aux questions en retour d'expérience
- Manœuvre des vannes de branchement
- Consignation pour intervention ou travaux
- Coup de bélier, marteau d'eau et dilatation
- Utilisation des E.P.I. adaptés
- Conduite à tenir en présence d'un accidenté

Validation des compétences
- Questionnaire théorique
- Observation des pratiques par le formateur
- **Avis d'habilitation**
  remis à l'employeur (selon résultats obtenus)
- **Durée de validité conseillée = 3 ans**

LEGOURD CONSEIL FORMATION ▲ **SIRET** 488 166 786 00019 ▲ **APE** 8559 A ▲ **TVA IC**°FR93488166786 ▲ **01 69 51 36 85** ▲ info@legourd.com
SAS capital 1 866,98 € ▲ **RCS** Evry ▲ **Déclaration d'activité** enregistrée sous le numéro **11 91 05949 91** auprès du préfet d'Ile-de-France